



Projet pédagogique

De l'accueil de loisirs de Auxi-le-Château

**Du 7 janvier 2026 au
1er juillet 2026**

Sommaire

I. Présentation de ternois com et de son service jeunesse

II. Qu'est-ce qu'un projet pédagogique

III. Les valeurs éducatives

1. Projet éducatif du territoire
2. Objectif pédagogiques de l'accueil de loisirs

IV. Le thème de l'accueil de loisirs

V. Intervention sport

VI. Présentation

1. La structure
2. Le public accueilli

VII. L'équipe pédagogique

1. Présentations
2. Rôles et fonctions
3. Permissions protections des enfants et adultes

VIII. Les droits et les devoirs de chacun

1. Les directeur
2. Les animateurs

IX. La communications

1. Les familles
2. L'équipes pédagogique
3. Les réunions

X. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

1. L'organisation
2. Ressources
3. Journée type
4. La réglementation
5. La sécurité
6. Le plan vigipirate
7. La sécurité physique
8. La sécurité morale et affective
9. Les compétences psycho-sociales
10. Le handicap

I. Présentation de TernoisCom et de son service jeunesse

L'accueil de loisirs est organisé par le Service Jeunesse de TernoisCom.

La collectivité TernoisCom, présidée par Monsieur Bridoux, regroupe 103 communes situées dans le département du Pas-de-Calais.

Mission général

TernoisCom a pour principales missions de :

- Proposer des services aux habitants dans les domaines de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.
- Favoriser le développement de la vie associative ,du cadre de vie, des loisirs et de la culture.
- Travailler en partenariat avec les institutions, associations et familles afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire, marqué notamment par la ruralité et la dispersion géographique.

Le service Jeunesse de TernoisCom

Le service jeunesse, dirigé par Monsieur Scelers ,à son siège social au 400 rue de Maisnil, Parc des Moulins, 62130 Herlin-le-Sec.

L'accueil de loisirs se déroulera du Mercredi 7 janvier 2026 au Mercredi 1er juillet 2026.

Ce service s'appuie sur plusieurs coordinateurs, qui dont le lien entre les équipes et la collectivité.

Objectifs du Service Jeunesse

- Proposer des loisirs éducatifs tout au long de l'année pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans,
- Compléter la scolarité et l'éducation familiale à travers des activités sportives , culturelles, créatives et de détente,
- Encourager le développement de l'autonomie, de l'esprit critique, du respect et de la socialisation.

Activités et modalités

Accueils de loisirs :

- Les mercredis, pendant la période scolaire,
- Durant les vacances scolaires, avec restauration, activités variées et sorties.

Séjours et vacances :

- Séjour ski en hiver pour les jeunes de 8 à 17 ans,
- Séjours d'été (juillet – août) pour les 7 à 17 ans, avec des activités de plein air, sportives, culturelles et ludiques,

Accueil pour les 11-17 ans :

- Des structures dédiées permettent à ce public de choisir ses activités, de construire des projets et de gagner en autonomie.

Modalités d'inscription et fonctionnement :

- Inscriptions : Via le portail VIVEZTERNOIS

Formations et accompagnement des animateurs et directeurs :

- Le service jeunesse organise et soutient la formation BAFA sur le territoire grâce à l'UFCV. Il peut aussi aider à financer les BAFA et les BAFD.
- Des masters class sont également proposés pour permettre aux animateurs et directeurs d'approfondir leur compétences dans différents domaines de l'animation.

Dispositif VAZY :

- Le dispositif VAZY s'adresse aux jeunes de 7 à 25 ans résident sur le territoire du ternois. Il leurs permet de bénéficier de réductions et de bons plan loisirs, tels que :
 - 2 chèques de 10€ pour adhérer à une association du ternois.
 - Divers avantages auprès de partenaires locaux du secteur des loisirs.

II. Qu'est-ce qu'un projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document fondamental qui définit le fonctionnement général d'un accueil de loisirs. Il précise les objectifs éducatifs, les valeurs portées par la structure ainsi que les moyens mis en œuvre pour accompagner les enfants au quotidien. Il constitue un engagement formel de l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui s'inscrit dans un cadre précis, tant sur le plan éducatif qu'organisationnel, et pour une période déterminée.

Ce document s'inscrit dans une dynamique plus large, en lien avec le Projet Educatif du Territoire (PEDT), lequel fixe les grandes orientations en matière d'éducation, de socialisation et de bien-être des enfants sur le territoire. Le projet pédagogique traduit ces orientations en actions concrètes adaptées au public accueilli et aux spécificités de la structure.

En tant que document de travail et de référence, le projet pédagogique guide l'ensemble des professionnels intervenant au sein de l'accueil de loisirs. Il permet d'assurer une cohérence, une continuité et une qualité de actions éducatives menées auprès des enfants, tout en favorisant un cadre sécurisant et bienveillant. A ce titre, chaque membre de l'équipe pédagogique a l'obligation d'en prendre connaissance et de s'y référer dans sa pratique quotidienne.

III. Les valeurs éducatives

1. Projet éducatif du territoire

2025-2028

Projet Éducatif territorial du Ternois

0-25 ans

Version synthétisée

L'Éducation est un enjeu fondamental et collectif. Elle ne repose pas uniquement sur la transmission de savoirs. C'est aussi un espace de partage, d'échange et de construction commune. C'est apprendre à nos jeunes à être libres, autonomes et à affirmer leur identité. Ce projet, porté par tous - écoles, associations, familles, acteurs sociaux-éducatifs, institutions et les jeunes eux-mêmes - reflète une dynamique collective et solidaire.



Le PEDT du Ternois

Les valeurs du PEDT



L'animation et la gouvernance

COMITÉ DE PILOTAGE

- ✓ Qui ? TernoisCom, CAF, MSA, Département, Education nationale, ADEFI mission locale
- ✓ Pour quoi faire ? Faire le bilan des actions mises en place & actionner de nouvelles fiches actions

GROUPES PROJET

- ✓ Qui ? Partenaires identifiés en fonction de la fiche action activée
- ✓ Pour quoi faire ? Organiser l'action pour l'année en cours

COORDINATEUR PEDT

- ✓ Qui ? Responsable du pôle Éducation, Enfance, Jeunesse de TernoisCom
- ✓ Pour quoi faire ? Assurer le pilotage et le suivi du plan d'actions

Les AXES du PEDT

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA COHERENCE DU PARCOURS EDUCATIF DE L'ENFANT

Assurer une cohérence du parcours éducatif, c'est permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans un cadre bénéficiant de repères stables et partagés par tous. Le diagnostic du PEDT du Ternois a mis en avant une dynamique partenaire déjà bien engagée favorisant cette cohérence éducative. Les actions du PEDT à venir auront vocation à renforcer cette dynamique et à favoriser un suivi efficace des enfants et jeunes sur le territoire.

- Favoriser le travail inter partenarial,
- Orienter le travail des partenaires vers une cohérence éducative de territoire,
- Favoriser le suivi éducatif des enfants et adolescents du territoire,
- Permettre l'inclusion de tous les jeunes et enfants du territoire.

AXE 2 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

La réussite éducative dépasse la seule réussite scolaire, elle intègre le développement global de l'enfant ou du jeune, sa relation à lui-même et aux autres. Les partenaires du PEDT voient la réussite éducative comme une responsabilité partagée nécessitant du lien entre les acteurs éducatifs, les parents et les enfants / jeunes.

- Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à l'information
- Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à l'écologie
- Encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes sur le territoire
- Accompagner les parents d'enfants et d'adolescents dans leur rôle de parents
- Permettre aux jeunes et aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive.

Les thématiques transversales importantes

L'environnement, la citoyenneté, l'ouverture culturelle, donner la parole aux jeunes, l'accompagnement à la parentalité.

2. Objectif pédagogique de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs a pour objectif principal de favoriser le développement global de l'enfant à travers des actions éducatives adaptées à son âge et à ses besoins. Les intentions éducatives s'articulent autour de deux axes majeurs : l'autonomie et la créativité, tout en valorisant la vie en collectivité.

Favoriser l'autonomie et la vie collective

L'autonomie est un objectif central de l'accueil de loisirs. Elle vise à encourager les enfants à prendre des initiatives dans les tâches de la vie quotidienne et à devenir acteurs de leur quotidien. À travers les activités proposées, les enfants sont sensibilisés à la vie en collectivité, au respect des règles communes et à la responsabilisation individuelle. L'accueil de loisirs permet également de favoriser l'apprentissage de la gestion des conflits internes au groupe, en aidant les enfants à exprimer leurs émotions, à dialoguer et à trouver des solutions adaptées.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs moyens sont mis en place :

- Encourager l'entraide et la coopération lors des activités
- Prendre en compte les envies et propositions des enfants, que ce soit au cours de la journée ou pour les jours suivants
- Mettre en place des temps de discussion et d'échange
- Accompagner les enfants dans les tâches de la vie quotidienne afin de renforcer leur autonomie.

Développer la créativité et l'imaginaire

La créativité occupe également une place importante au sein de l'accueil de loisirs. Elle permet aux enfants d'exprimer leur imagination, de découvrir de nouvelles techniques et d'expérimenter différentes formes d'expression. Les activités proposées visent à valoriser les capacités créatives de chaque enfant, sans jugement, en respectant le rythme et les idées de chacun.

Les moyens mis en œuvre pour favoriser la créativité sont notamment :

- La mise en place d'activités manuelles régulières, principalement chaque matin, autour de thèmes variés,
- La possibilité, durant les temps libres, de créer librement selon les envies des enfants,
- L'encouragement à l'expérimentation et à la découverte de nouvelles pratiques créatives.

Organisation des cycles et des séances

Dans le cadre de cet accueil de loisirs, des cycles d'activités manuelles sont organisés tous les mercredis matin. Les séances sont pensées en lien avec les saisons, les fêtes ou les événements du moment, afin de donner du sens aux activités proposées et de stimuler l'intérêt des enfants. Cette organisation permet d'instaurer une continuité pédagogique tout en s'adaptant au rythme et aux attentes du groupe.

IV. Le thème de l'accueil de loisirs

Le thème de l'accueil de loisirs n'est pas défini de manière fixe. Les activités et animations sont organisées en fonction des saisons et des fêtes ou événements du moment, permettant ainsi aux enfants de vivre des expériences variées et adaptées à chaque période de l'année.

V. Intervention sport

Au sein de cet accueil de loisirs, des activités sportives seront proposées certains mercredis, en complément des autres activités. Un nouveau projet sera également mis en place : la réalisation d'un Intercentre sportif lors d'un des derniers mercredis avant les grandes vacances. Cet événement permettra aux enfants de participer à différentes activités sportives, organisées en équipes, favorisant ainsi l'esprit de coopération, le respect des règles et la convivialité entre les structures.

Lors de cette session, des interventions menées par des permanents du Service Jeunesse auront lieu afin d'encadrer et d'enrichir les temps d'activités proposés. Les interventions sportives seront organisées et encadrées par Hugues, qui interviendra directement sur le site. Ces temps permettront aux enfants de pratiquer différents sports tout en respectant les conditions sanitaires en vigueur.

Ces interventions auront également pour objectif de faire découvrir de nouvelles pratiques sportives, de développer les capacités physiques des enfants et de susciter chez eux l'envie de pratiquer une activité sportive, dans un cadre sécurisé et adapté à leur âge.

VI. Présentation

1. La structure

La ville d'Auxi-le-Château met à disposition de l'accueil collectif de mineurs (ACM) les locaux de l'école primaire publique. Au sein de cet établissement, l'équipe dispose d'une salle de motricité, d'une salle d'activités, ainsi que sanitaires situés dans l'aile maternelle, permettant un accueil adapté aux enfants.

L'ACM bénéficie également d'une petite cour extérieure, favorisant les activités de plein air, ainsi que de l'accès à la cantine scolaire pour les repas du midi.

En dehors de l'école, l'environnement est riche et varié, offrant de nombreuses opportunités éducatives et culturelles. Les enfants peuvent notamment accéder à l'espace public numérique (EPN), à la médiathèque, au jardin public, ainsi qu'à l'EHPAD permettant la mise en place de projets intergénérationnels.



2. Le public accueilli

Les enfants accueillis au sein de la structure sont âgés de 3 à 11 ans. Ils sont regroupés au sein d'un seul et même groupe, encadré par une équipe d'animateurs qualifiés, dans le respect des taux réglementaires d'encadrement : un animateur pour huit enfants de moins de six ans et un animateur pour douze enfants de plus de six ans.

La grande majorité des enfants accueillis est déjà familière avec les lieux, les différents espaces ainsi que l'environnement proche de la structure. Cette connaissance préalable s'explique par leur présence régulière lors des précédents accueils, leur permettant ainsi de disposer de repères rassurants et de se sentir en confiance au sein de cet espace dédié à leur développement et à leur bien-être.

L'objectif principal de l'accueil est d'offrir aux enfants un cadre structurant, sécurisant et stimulant, à travers la mise en place d'animations pédagogiques adaptées à leurs âges, à leurs besoins et à leurs capacités. Pour cela, l'équipe d'animation élabore des cycles d'activités, répartis sur plusieurs séances successives. Ces cycles sont conçus afin de garantir une continuité pédagogique autour d'un thème précis, permettant aux enfants d'approfondir leurs connaissances et de développer des compétences spécifiques dans un domaine donné.

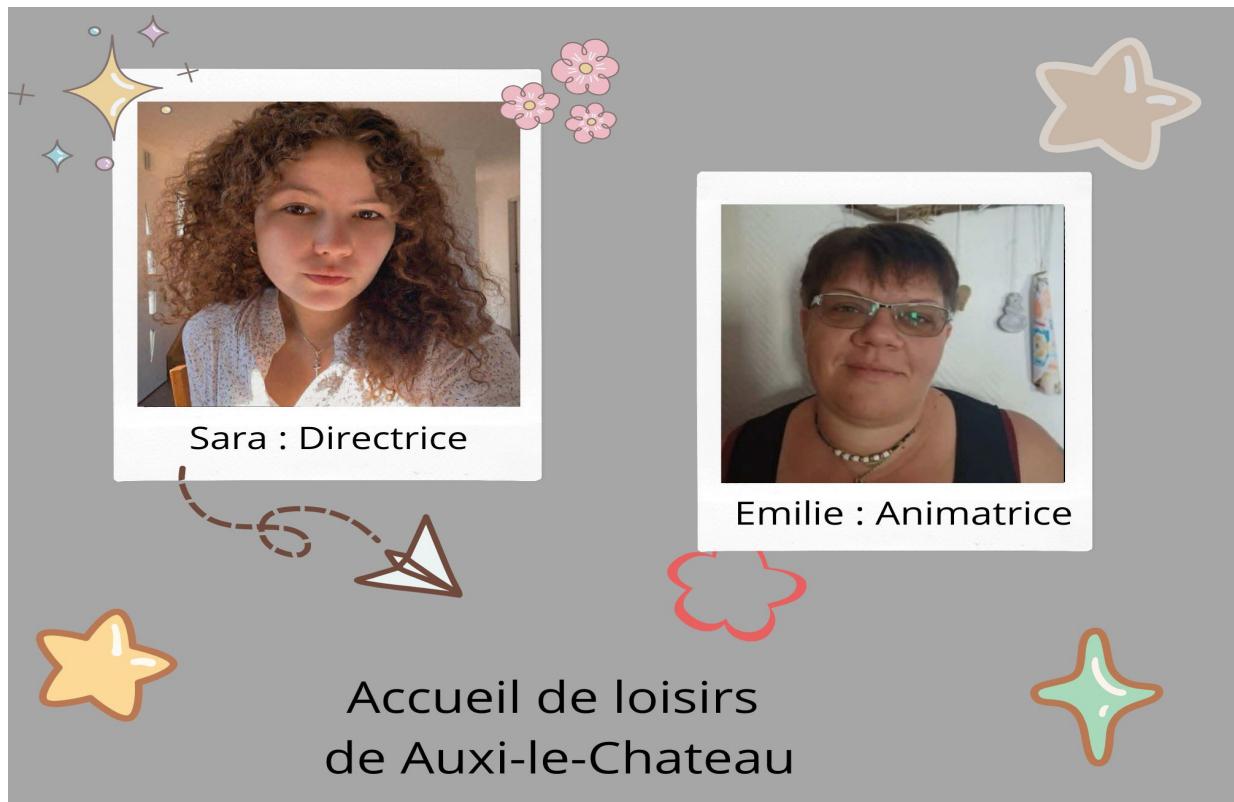
Chaque cycle s'étend sur une période déterminée, généralement sur plusieurs jours consécutifs. Au fil des séances, les enfants sont amenés à découvrir, expérimenter et progresser, selon un fil conducteur défini en amont par l'équipe pédagogique. A l'issue de chaque cycle, un objectif concret et valorisant est attendu, pouvant prendre différentes formes : réalisation collective, présentation, exposition ou mise en situation mettant en valeur les apprentissages acquis.

Il est essentiel de prendre en compte les spécificités et les besoins propres à chaque tranches d'âge. En effet, les enfants de 3 à 5 ans, 6 à 8 ans et 9 à 11 ans ne présentent ni les mêmes attentes ni les mêmes capacités. L'équipe pédagogique adapte donc ses propositions en fonction du développement, des centre d'intérêt et du rythme de chaque enfant, en proposant des activités diversifiées alliant plaisir, découverte et apprentissage.

L'enjeu est ainsi de proposer des activités variées et adaptées, favorisant l'éveil, la créativité, la coopération et l'autonomie des enfants. L'investissement des animateurs dans la préparation et l'animation de ces temps éducatifs est essentiel afin de garantir un accueil de qualité, propice à l'épanouissement et à l'enrichissement de chaque enfant.

VII. L'équipe pédagogique

1. Présentations



L'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs d'Auxi-le-Château sera encadrée par une directrice stagiaire BAFD, Mesureur Sara, ainsi que par une animatrice titulaire du BAFA, Gaquière Émilie.

2. Rôle et fonctions

Le directeur et le responsable légal et pédagogique de l'accueil de loisirs. Il veille à la sécurité des enfants, au bon fonctionnement du l'accueil de loisirs et au respect des règles.

Ses principales missions sont :

- Préparer le projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur,
- Recruter et encadrer l'équipe d'animation,
- Gérer les tâches administratives (DDCS/SDJES, feuille de présence, fiche

- sanitaire...),
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Organiser les activités du quotidien : planning, sortie, repas et l'organisateur,
- Servir de lien entre les familles, les partenaires, l'équipes et l'organisateur,
- Gérer le budget et le matériel (locaux, équipements, transport ...),
- Animer les réunions et maintenir une bonne ambiance d'équipe.

Le directeur adjoint, assiste le directeur dans la gestion de l'accueil de loisirs. Il coordonne les planning, encadrent les animateurs, participe à la mise en œuvre du projet pédagogique et assure la logistique, le relais en cas d'absence du directeur.

L'animateur encadre un groupe d'enfants met en place des activités adaptées, tout en garantissant leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement. Ils participe à la vie quotidienne et favorise l'autonomie et la cohésion du groupe.

Le surveillant baignade assure la sécurité des enfants pendant les temps baignade. Titulaire d'une qualification spécifique, il organise, surveille et sécurise, les baignades, en appliquant les règles et les protocoles de secours.

L'assistance sanitaire s'occupe du suivi de la santé des enfants : premier soins, gestion des traitements et des fiches sanitaires. Il assure la prévention et le lien avec les familles ou les professionnels de santé si nécessaire.

3. Permissions protections des enfants et adultes

Les permissions pour les enfants :

- Choisir de ne pas participer à une activité sans déranger le groupe sous la surveillance de l'animateur,
- Discuter et échanger librement sur des sujets de leur choix,
- Proposer des activités ou des projets à l'équipe,
- Respecter les autres et prendre des initiatives,
- Exprimer leur émotion et leur opinion dans un cadre respectueux,
- Être écouté et pris au sérieux par les animateurs et les autres enfants,
- Se rendre dans un espace calme pour se reposer ou se retirer temporairement sous surveillance de l'animateur,
- Participer à des tâches simples adaptées à leur âge pour développer leur autonomie.

Les permissions pour les adultes :

- Prendre des pauses sans perturber l'organisation de l'accueil et poste tabac autorisé à l'écart des enfants,
- Donner son avis en réunion de façon constructive,
- Demander de l'aide ou des conseils à l'équipe ou à la direction,
- Propose de nouveaux jeux ou projets,
- Prendre des initiatives, tester, innover et avoir le droit à l'erreur,
- Travailler dans un esprit d'équipe et de solidarité,
- Prendre des décisions pour la gestion du groupe et des activités,
- Utiliser leur autorité de manière bienveillante et respectueuse,
- Adapter les activités selon les besoins et capacités des enfants,
- Organiser et animer des activités pédagogiques et ludique.

Protection pour les enfants et adultes :

- Apporter de l'alcool ou des produits illicites sous peine de sanction, exclusion temporaire ou définitive,
- Utiliser un langage inadapté, injurieux ou discriminatoire,
- Avoir un comportement violent, agressif ou humiliant envers quiconque,
- Détruire ou détérioré, les matériaux ou les locaux,
- Accéder à des zones interdites ou dangereuses sans surveillance,
- Exclure, harceler ou se moquer d'un autre enfant ou adulte,
- Perturber volontairement le bon déroulement des activités.

Protection spécifiquement pour les enfants :

- Apporter des appareils électroniques, risque de perte, de casse ... ne seront pas sous la charge de l'accueil de loisirs, l'enfant ne pourras pas profiter pleinement des animations.

Protection spécifiquement pour les adultes :

- Utiliser le téléphone hors des besoins professionnels,
- Publier ou prendre des photos d'enfant sur les réseaux sociaux,
- Négliger les règles de sécurité ou les procédures d'urgence,
- Laisser un enfant sans surveillance,
- Forcer un enfant à participer à une activité contre son gré,
- Imposer ses opinions personnelles aux enfants ou aux collègues,
- Arrivée en retard ou manquer d'une séance sans raison valable,
- Négliger les signes de détresse, physique ou émotionnel chez un enfant,
- Ne pas intervenir en cas de conflit ou harcèlement,
- Faire réaliser aux enfants des tâches qui relèvent de la responsabilité des adultes.

VIII. Les droits et les devoirs de chacun

1. Le directeur

En tant que directeur, j'ai le droit d'exercer mes fonctions dans un climat de travail serein et respectueux. A ce titre, j'ai le droit :

- D'avoir le sourire et d'adopter une attitude dynamique,
- De participer aux activités mises en place par les animateurs,
- D'entretenir une relation professionnelle saine, fondée sur le respect, l'écoute, la bienveillance et l'entraide,
- De bénéficier de temps de pause dans le respect de l'organisation de l'accueil.

En tant que directeur, je me dois également d'assumer un certain nombre de responsabilités essentielles au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. A ce titre, je m'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre, avec l'équipe d'animation, le projet pédagogique,
- Assurer l'accompagnement et la formation de l'équipe d'animation,
- Garantir la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs,
- Informer les familles sur le fonctionnement et l'organisation de la structure,
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis,
- Faire preuve de ponctualité et d'exemplarité,
- Être sobre de toute substance illicite (alcool, drogue...) pendant le temps de travail,
- Adopter une tenue vestimentaire et un vocabulaire adaptés au public accueillis,

- Respecter les besoins, le rythme de vie et le bien-être de chaque enfant,
- Respecter les temps de pause, en veillant notamment pour les fumeurs, à ne pas être visibles des enfants. A cet effet, un espace fumeur sera délimité en dehors du lieu d'accueil.

2. Les animateurs

En tant qu'animateur, j'ai le droit :

- D'avoir le sourire, d'être dynamique et jovial,
- De me déguiser et d'innover dans mes animations,
- D'être accompagné et formé par les directeurs,
- D'entretenir des relations saines, fondées sur les respect, l'écoute, la bienveillance et l'entraide.

En tant qu'animateur, je me dois de :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Faire preuve de ponctualité et d'exemplarité,
- Rester sobre de toute substance illicite (alcool, drogue...) pendant le temps de travail,
- Adopter une tenue et un langage adaptés au public accueillis,
- Respecter les temps de pause, Si je suis fumeur, je dois être hors de vue des enfants, dans un coin fumeur délimité. En cas de pause d'urgence, je préviens mon directeur,
- Respecter les besoins et le rythme de vie de chaque enfant,
- Participer aux réunions et aux temps de coordination avec l'équipe pédagogique.

IX. La communication

1. Les familles

Toutes les informations concernant les différentes sorties, les activités et les plannings seront disponible sur le site internet du Service Jeunesse de TernoisCom. Elles seront également affichées à l'entrée de l'accueil de loisirs, sur la grille ou sur un panneau d'affichage prévu à cet effet.

En cas de sortie extérieure, une affiche devra être apposée sur la porte du l'accueil afin d'informer les familles du lieu de la sortie, du nombre d'enfants et d'animateurs présents, de l'itinéraire emprunté, de l'heure prévue de retour ainsi que du numéro de téléphone du directeur.

Pendant toute la durée de l'accueil, la direction et les animateurs restent disponibles et à l'écoute des parents. Les échanges se font de manière bienveillante et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. L'objectif est de maintenir une communication claire et régulière afin de renforcer la confiance et la coopération entre les familles et l'équipe éducative. D'avoir une relation basée sur le respect et la confiance est primordial. Il faut être à l'écoute de ces personnes puisqu'ils nous confient leurs enfants.

2. L'équipe pédagogique

Avant l'ouverture de l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation s'est réunie à deux reprises. Ces temps de préparation ont permis de :

- Faire connaissance et créer une cohésion de groupe,
- Travailler sur le projet pédagogique et l'organisation interne,
- Revoir la législation et les points essentiels à respecter,
- Préparer les activités et mettre en place le bon déroulement de l'accueil ;

Pendant la période d'ouverture, des réunions quotidiennes sont organisées chaque soir pour faire un bilan de la journée, échanger sur les points positifs, les difficultés rencontrées et améliorer le fonctionnement collectif.

La communication entre les membres de l'équipe se fait également par téléphone lors des sorties, ou grâce aux mail, crée spécifiquement pour l'équipe d'animation. Cet outil facilite la transmission rapide d'informations, le partage de besoins matériels ou organisationnels et contribue à renforcer la cohésion et la réactivité du groupe.

L'objectif est de garantir une bonne coordination entre tous les acteurs de l'accueil de loisirs, pour offrir un environnement sécurisant, dynamique et bienveillant aux enfants accueillis.

3. Les réunions

La préparation de l'accueil de loisirs a nécessité l'organisation de deux réunions de préparation avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Ces temps de travail ont permis de poser un cadre commun et de garantir une cohérence éducative tout au long de l'accueil.

Ces réunions ont notamment permis :

- La présentation et la rencontre de l'équipe pédagogique,
- Un rappel des orientations éducatives,
- Une présentation des locaux ainsi que des activités possibles,
- La définition de l'organisation interne de l'accueil,
- Un rappel des attentes, des rôles et des devoirs des animateurs,
- Un échange et un travail collectif autour des objectifs pédagogiques proposés par la direction,
- Un travail concerté sur les projets d'activités,
- L'installation et l'aménagement des locaux en lien avec le thème choisi.

Par ailleurs, des réunions quotidiennes seront organisées chaque soir, après le départ des enfants. Ces temps d'échange permettront de faire un point sur la journée écoulée et de préparer au mieux la journée suivante (répartition des horaires, organisation des activités..).

Ce moment de concertation avec l'équipe pédagogique est primordial afin de repérer d'éventuelles difficultés et de rechercher ensemble des solutions adaptées.

Ces temps de travail, à part entière, doivent rester des moments conviviaux tout en étant efficaces, afin de rester centrés sur l'essentiel. A l'issue de ces réunions, l'équipe est invités à regagner son domicile afin de respecter le temps de repos nécessaire. Le respect du sommeil des animateurs est indispensable pour garantir un encadrement de qualité et la sécurité du groupe, un animateur fatigué pouvant représenter un risque pour lui-même comme pour les jeunes accueillis.

Enfin, des réunions de bilan hebdomadaires seront mises en place afin de prendre du recul sur le travail mené, l'implication de chacun et les actions proposées au public accueillis.

Ces temps permettront de fixer des objectifs réalistes pour les jours à venir. Des réunions de suivi auront également lieu en fin de sessions avec les animateurs afin d'évaluer l'avancée des projets, réaliser un bilan individuel et définir des objectifs de progression.

X. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

1. L'organisation

Cet accueil de loisirs accueillera les enfants du Mercredi 3 septembre 2025 au Mercredi 1er juillet 2026. Durant l'accueil, les enfants peuvent être accueillis selon différentes formules.

L'organisation sera similaire chaque journée :

- Matin sans repas
- Matin avec repas
- L'après-midi sans repas
- L'après-midi avec repas
- Accueil toute la journée sans repas
- Accueil toute la journée avec repas

Les portes de l'accueil ouvrent à 8h00 et se ferment à 18h30 pour une journée complète. Un accueil à lieu de 12h00 à 12h30 et de 13h30 à 14h00 pour les enfants inscrits en demi-journée.

2. Ressources

Matériels pédagogique : Nous disposons d'une malle type avec du matériels sportifs, matériels créatifs, des jeux de société, des livres et du matériels spécifiques.

Moyens humains : Nous disposons de directeurs, directeurs adjoint, et d'animateurs diplômé et du personnelles cuisine. Nous aurons l'occasion de travailler avec les autres accueils de loisirs de TernoisCom.

3. Journée type



4. La réglementation

Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, affective et morale de l'ensemble des enfants présents sur la structure ou lors de sorties organisées par celle-ci. La protection des mineurs est une obligation qui découle du Code de l'action sociale et des familles. L'équipe d'animation est tenue de connaître et de respecter la loi française et d'appliquer la réglementation fixée par le ministère des affaires sociales et la santé. L'accueil des mineurs doit respecter des obligations en matière de déclaration, d'encadrement et d'hygiène et sécurité et les protocoles sanitaires et Vigipirate.

La déclaration de l'accueil est une obligation légale préalable à tout accueil collectif de mineurs pendant les vacances scolaires, l'organisateur doit fournir un projet éducatif à la déclaration.

La déclaration est complétée avant chaque période d'accueil d'une fiche de déclaration complémentaire qui spécifie le nombre de mineurs accueillis ainsi que l'identité et la qualification des encadrements.

L'existence d'un projet pédagogique est obligatoire même s'il n'est pas joint nécessairement à la fiche complémentaire.

L'hygiène alimentaire liée à la restauration quotidienne des enfants doit être conforme aux normes en vigueur tant pour le prestataire (liaison froide des repas) que pour le stockage, le service et l'entretien des salles des restaurations, de la vaisselle et de la cuisine.

Lors de pique-niques, les produits frais nécessitant une conservation au froid doivent être transportés dans des conteneurs isothermes (glacières) avec plaques réfrigérantes afin d'obtenir une température comprise entre 0 et 3° C. Les glacières doivent être lavées et désinfectées après chaque utilisation.

L'équipe pédagogique devra tenir les locaux propres (salles, toilettes..) durant tout l'accueil. L'équipe est garant de l'hygiène à l'intérieur de la structure.

Les taux d'encadrement

- Pour les enfants de – 6 ans
- 1 accompagnants pour 8 enfants
- Pour les enfants de 6 ans et +
- 1 accompagnants pour 12 enfants

Les enfants ne pourront être seuls ni dans une salle, ni dans la cour ni dans tout autre lieu, ils devront être en permanence à la vue de leur animateur. Les animateurs sont tenus d'informer la direction de tout comportement déviant ou anormal d'un autre animateur ou d'un enfant. Et d'avertir en cas d'absence.

5. La sécurité

Surveillance et contrôle du groupe

Que ce soit en structure ou lors d'une sortie, il est primordial pour un animateur de connaître précisément le nombre d'enfants sous sa responsabilité. Un comptage régulier est indispensable afin de s'assurer que tous sont bien présents.

Avant toute activité, en intérieur comme en extérieur, il est important de vérifier que l'environnement est adapté à l'accueil du groupe et qu'aucun élément ne présente un risque pour la sécurité des enfants. Pendant l'activité, l'animateur doit maintenir le contrôle de son groupe et prévenir tout débordement susceptible d'entraîner des blessures ou des accidents. Si les enfants deviennent trop agités, il est recommandé de faire une pause et de mettre en place un retour au calme avant de poursuivre l'activité.

Gestion des accidents et des urgences

En cas d'accident, il est essentiel de garder son sang-froid et de gérer la situation avec calme et efficacité. La première étape consiste à évaluer l'état de la blessure :

- Si la blessure est grave, l'enfant doit être mis en sécurité et les secours doivent être contactés immédiatement, ainsi que la direction,
- Si la blessure est légère, il convient de rester vigilant, d'administrer les premiers soins si nécessaire et d'informer également la direction.

Lorsqu'un enfant est pris en charge, un animateur doit rester avec lui tandis qu'un autre continue de surveiller le reste du groupe afin de la rassurer et d'assurer sa sécurité. Une trousse de secours doit être disponible à tout moment pour une intervention rapide si besoin.

Sécurité lors des sorties extérieures

Lors des déplacements, privilégier autant que possible la marche sur les trottoirs. Si cela n'est pas possible, il convient d'adopter les règles suivantes :

- Si le groupe marche en file indienne, il doit circuler sur le côté gauche de la chaussée, face aux voitures,
- Si le groupe ne marche pas en file indienne, il doit circuler sur le côté droit de la route, dos aux véhicules.

Pour traverser la chaussée, il est impératif d'analyse la situation et de choisir un passage piéton lorsque cela est possible, car c'est l'option la plus sécurisée. Deux animateurs doivent encadre la traversée : l'un se positionne à l'avant et l'autre à l'arrière du groupe afin d'assurer une protection optimale. Une fois la traversée terminée, il est toujours apprécié de remercier les conducteurs qui se sont arrêtés.

Avant chaque sortie, il est essentiel de bien se renseigner sur l'itinéraire et sur le lieu de destination. La direction doit être informée de tous les déplacements en dehors de la structure. De plus, le trajet et le rythme de la sortie doivent être adaptés aux capacités des enfants : pour les plus petits, les longs trajet sont à éviter afin de préserver leur confort et leur bien-être.

6. Le plan Vigipirate

Le plan vigipirate est maintenu sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les portes de l'accueil de loisirs resteront fermées en dehors des horaires d'arrivée et de départ échelonné, afin de garantir la sécurité de l'équipe pédagogique, des enfants et des intervenants extérieurs.

7. La sécurité physique

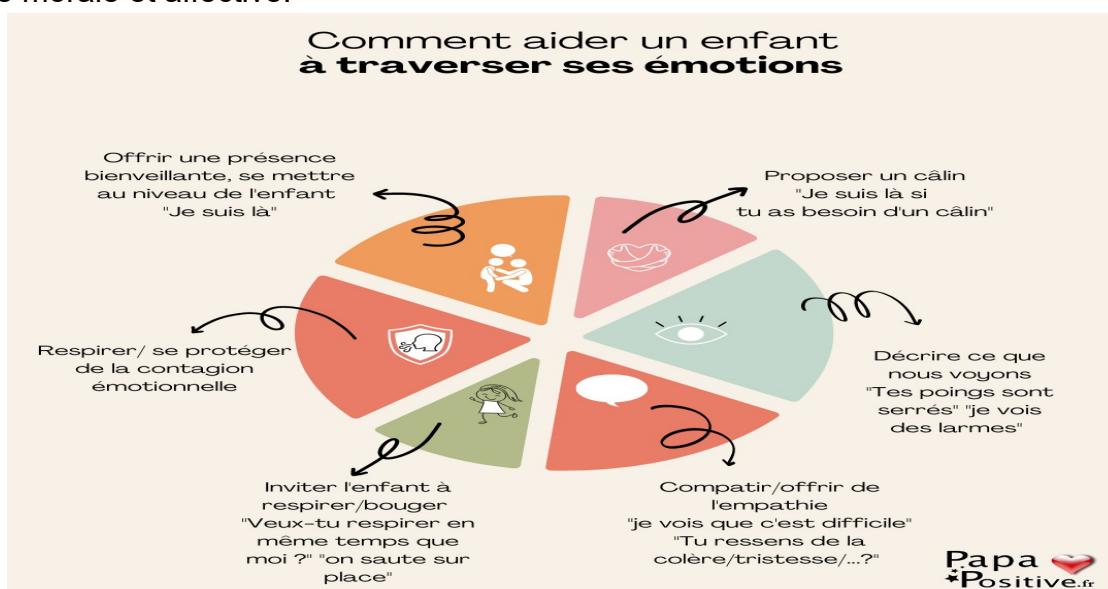
Afin de garantir la sécurité physique des enfants, les animateurs doivent faire preuve d'une surveillance constante et veiller au respect de la réglementation en vigueur. Cette sécurité repose sur plusieurs mesures concrètes :

- L'affichage des numéros d'appels d'urgence ainsi que du plan d'évacuation,
- La disponibilité des fiches sanitaires des enfants sur la tablette, et la tenue quotidienne d'un cahier d'infirmerie, régulièrement mis à jour,
- La mise à disposition d'une trousse de secours accessible en cas de besoin.

Ces dispositifs permettent à l'équipe pédagogique d'agir rapidement et efficacement pour prévenir tout risque et assurer le bien-être des enfants accueillis.

8. La sécurité morale et affective

Les animateurs doivent être à l'écoute des besoins des enfants afin de respecter leur sécurité morale et affective.



9. Les compétences psycho-sociales

Les compétences psychosociales regroupent plusieurs aptitudes essentielles pour le développement et le bien-être des enfants. Elles consistent à savoir résoudre des problèmes, à communiquer efficacement, à avoir conscience de soi et des autres, et à réguler ses émotions. Ces compétences permettent aux enfants de mieux comprendre leurs sentiments, d'interagir de manière positive avec les autres et de faire face aux différentes situations qu'il peuvent rencontrer.

Pendant cet accueil de loisirs, nous accorderons une attention particulière au bien-être de chacun. L'objectif est que chaque personne, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, puisse prendre conscience de son humeur et de ses émotions au cours de la journée. Reconnaître ses propres sentiments est une étape importante pour apprendre à les gérer et à interagir de manière respectueuse et bienveillante avec les autres.

Pour soutenir cette démarche, un dispositif sera mis en place pour que chaque enfant puisse exprimer son humeur et ses émotions dès son arrivée et à son départ de l'accueil de loisirs. Cela permettra aux animateurs de mieux comprendre l'état émotionnel des enfants et d'adapter leur accompagnement en conséquence.

De la même manière, un outil similaire sera proposé à l'équipe pédagogique. Chaque membre pourra ainsi partager son ressenti et ses émotions, favorisant une atmosphère de travail positive et bienveillante. Cette démarche contribue à créer un cadre où chacun se sent écouté, respecté et soutenu, ce qui est essentiel pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et le bien-être de tous.

10. Le handicap

Le service jeunesse de TernoisCom s'inscrit dans une démarche d'inclusion. L'équipe pédagogique à la responsabilité d'accueillir les enfants en situation de handicap et de veiller à leur intégration au sein de l'accueil de loisirs.

Nos locaux sont conçus pour permettre l'accès aux enfants et aux personnes à mobilité réduite, assurant ainsi une circulation sécurisée et adaptée. Concernant les enfants présentant un handicap mental ou des troubles cognitifs, l'équipe pédagogique s'engage à adapter les règles et les animations en fonction des besoins et capacités de chaque enfant, afin de favoriser leur participation et leur épanouissement.

Par ailleurs, une malle «Gamins Exceptionnels» est mise à disposition. Elle contient du matériel et des ressources pédagogiques spécifiquement conçues pour soutenir les activités et permettre à tous les enfants de profiter pleinement des animations proposées.